



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
Présents : **18** prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,
Excusés : **9** Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept
Pouvoirs : **9** juin deux mil vingt-quatre.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Franck SULTAN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Jean-Claude METHEL, Maria-Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Madame Catherine STEKELOROM a donné procuration à Madame Mireille GOYET

Monsieur Antoine BRUNO, a donné procuration à Madame Marie-Aude PEZERIL

Monsieur Patrick LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Jérôme ADAM

Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Madame Claudine DE RIVA a donné procuration à Madame Bernadette BONZOM

Monsieur Roger BERNET a donné procuration à Monsieur Jean-Claude METHEL

Absents :

Julien DETREZ

Lucas GILLY

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane MARLOT



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

DCM N°2024-60 : Personnel – Actualisation et modification du tableau des effectifs - Création d'un emploi à temps complet

Rapporteur : Vincent GOYET

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 18 mars 2024 le tableau des effectifs avait été modifié afin de créer des postes à temps complet suite à l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2024 au grade de technicien territorial et au grade d'agent de maîtrise territoriale et de supprimer un emploi de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe et un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet suite à la nomination d'agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2024.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de pourvoir au recrutement d'un agent au sein des services techniques.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune suite au conseil municipal du 18 mars 2024, afin de prendre en compte la nomination d'un technicien territorial et d'un agent de maîtrise territoriale.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre la création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558) à temps complet afin de pourvoir au recrutement d'un agent au sein des services techniques.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 Juin 2024

Considérant que les arrêtés de nomination d'un technicien territorial à temps complet et d'un agent de maîtrise territoriale à temps complet ont été pris ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

DECIDE de créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558) à temps complet afin de pourvoir au recrutement d'un agent au sein des services techniques.

DECIDE d'actualiser le tableau des effectifs afin de prendre en compte la nomination d'un technicien territorial et d'un agent de maîtrise territoriale.

ADOpte l'actualisation et la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que le poste créé sera déclaré vacant dans l'attente de l'arrêté de nomination de l'agent concerné.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 24 juin 2024 une fois que l'arrêté de nomination aura été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Stéphane MARLOT

Le Maire,
Vincent Goyet

